

Questions de sciences religieuses : lectures bibliques (TECO 1001)

Les cours de Questions de sciences religieuses TECO 1001-1002-1003 sont destinés aux étudiants de la faculté de droit (DRT), à ceux de l'Institut d'éducation physique et de réadaptation (IEPR), et à ceux de l'année préparatoire au Master en criminologie (CRIM).

L'étudiant **doit** choisir un des ces trois cours.

Le cours LTECO 1001 (lectures bibliques), présenté ici, est donné par Didier LUCIANI, professeur à la Faculté de théologie, du jeudi 9 février au jeudi 23 mars 2017, de 16h15 à 18h15 au ERAS 58 . Coordonnées :

didier.luciani@uclouvain.be

Bureau d338 (3^e étage de la Faculté de théologie)

Disponibilité : mardi de 11h à 12h et sur rendez-vous.

Présentation du cours 2016-2017

Comme son titre l'indique, ce cours (qui n'est pas le simple prolongement du « cours de religion » que vous auriez pu avoir en humanités) sera centré sur la Bible et, plus précisément, sur sa partie la moins fréquentée — au moins du côté chrétien —, à savoir l'Ancien Testament. Dans le contexte culturel contemporain, une telle entrée dans la Bible ne peut s'envisager sans un minimum d'introduction générale (4h) avant d'aborder ce qui demeure la finalité du cours : la lecture des textes eux-mêmes (10h). Priorité sera accordée à l'étude de textes législatifs. On souhaite ainsi montrer l'originalité du droit biblique, sa cohérence et sa richesse, sa valeur inspiratrice pour aujourd'hui. On espère aussi favoriser les réflexions de type théologique et anthropologique et ménager des passerelles avec d'autres parties du programme, notamment pour les étudiants en droit et en criminologie.

Un cours de « lectures bibliques », ne peut se concevoir sans un accès direct au texte biblique lui-même. C'est pourquoi il est demandé à chaque étudiant de se procurer une Bible durant la durée du cours et de l'apporter au cours. Si vous n'en avez pas, empruntez celle de vos parents ou de vos grands-parents. À défaut, les passages à lire et à étudier peuvent être télécharger sur des sites comme :

<http://bibliotheque.editionsducerf.fr/>

<http://www.lexilogos.com/bible.htm>

Objectifs

Les objectifs (en termes de compétence et de thèmes à aborder) sont définis dans le cahier des charges.

Voir : <https://www.uclouvain.be/cours-2014-LTECO1001>

Investissement étudiant

Outre l'enseignement magistral (14h effectives), ce cours de deux crédits suppose, de la part de l'étudiant, un investissement personnel minimum (assimilation et lectures).

Évaluation

L'examen final sera écrit (1h30) et portera sur la matière vue au cours et sur les documents déposés sur la page Moodle du cours. La forme (présentation, structure, orthographe, écriture, etc.) influence favorablement la cotation.

Plan et calendrier du cours (sous réserve de quelques aménagements)

1. Je 9 février	Introduction 1 : La bible comme livre et comme bibliothèque. Le canon des Écritures, la rédaction de la Bible, la transmission des textes
2. Je 16 février	Introduction 2 : notions de géographie et d'histoire d'Israël.
3. Je 23 février	Aperçu général sur la législation biblique : la loi dans le cadre de la révélation du Sinaï ; les différents codes, l'herméneutique de l'innovation. Comparaison avec les législations du Proche-Orient ancien.
4. Je 2 mars	Les lois sur l'étranger
5. Je 9 mars	Lecture de Lv 12 ; 23 ; 25
6. Je 16 mars	Lecture du décalogue (Ex 20 ; Dt 5)
7. Je 23 mars	Conclusion : Paul et la loi, Jésus et la loi.